Catégories d'admission de la personne immigrante au Canada : *particularités, atouts et défis.*

Analyse en lien avec la santé et le mieux-être en français au Nouveau-Brunswick

Société
Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick

Santé immigration francophone

Cette initiative est financée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, dans le cadre du projet national Santé Immigration francophone de la Société Santé en français.

Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles des partenaires financiers.

Financé par :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Société Santé en français

MISE EN CONTEXTE

Ce document a été élaboré spécifiquement par et pour le Réseau-action Organisation des services dans l'objectif de mieux guider ses interventions, ainsi que celles de la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick, au niveau de l'immigration francophone.

Il vise à simplifier la compréhension des différentes catégories d'admission des personnes immigrantes au Canada et il offre un aperçu des particularités, atouts et défis de chaque catégorie, tels que fréquemment observés lors de recherches antérieures. Il permet de mettre en lumière les défis rencontrés par les nouveaux arrivants en lien avec les déterminants de la santé, tout en favorisant une meilleure compréhension de ces enjeux.

Le document est basé sur des données provenant du site du Gouvernement du Canada, il ne constitue toutefois pas un document officiel approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

TABLE DES MATIÈRES

CATÉGORIES D'ADMISSION 5

IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES 6

Programmes 8

Programme des travailleurs : 5 catégories 8

Programme des gens d'affaires : 3 catégories 9

Programme des candidats des provinces : Une catégorie 10

IMMIGRANTS PARRAINÉS PAR LA FAMILLE 11

Programme 12

RÉFUGIÉS 14

Programmes 16

Programme des personnes protégées au Canada ou personnes à charge à l'étranger : 2 catégories 16

Programme des réfugiés réinstallés : 3 catégories 16

AUTRES IMMIGRANTS 18

LEXIQUE 18

CATÉGORIES D'ADMISSION

Les catégories d'admission au Canada sont les suivantes :

IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

IMMIGRANTS PARRAINÉS PAR LA FAMILLE

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain. Les termes « catégorie de la famille » ou « réunification familiale » sont parfois utilisés pour désigner cette catégorie.

RÉFUGIÉS

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne.

AUTRES IMMIGRANTS

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent dans le cadre d'un programme qui ne fait ni parti de la catégorie des immigrants économiques, ni des immigrants parrainés par la famille, ni des réfugiés. Cette catégorie comprend les immigrants qui n'auraient normalement pas été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire.

IMMIGRANTS ÉCONOMIQUES

Particularités	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.
Atouts possibles	· Niveau de scolarisation élevé · Maîtrise des langues officielles · Expérience professionnelle dans leur pays d'origine · Expérience de travail au Canada · Compétences adaptées aux besoins du marché du travail · Connaissance du milieu des affaires · Autonomie financière pour subvenir à leurs besoins · Autonomie dans leur aptitude à élaborer un plan d'établissement adapté à leur situation · Capacité d'investir, d'acquérir ou de créer une entreprise · Excellente santé selon les normes canadiennes · Jeunes, aptes à contribuer à la société fiscalement et socialement · Capacité à s'intégrer rapidement dans la société canadienne · Ouverture à la diversité culturelle et apprentissage rapide · Contribution à l'innovation et à la croissance économique du pays
Défis possibles	· Reconnaissance des diplômes étrangers ou d'expérience de travail, processus complexe · Nécessité d'entreprendre des études afin d'obtenir une équivalence ou une reconnaissance des diplômes · Beaucoup de temps avant de trouver un emploi ou considéré surqualifié · Barrières linguistiques malgré une maîtrise de base · Difficulté à obtenir une première expérience de travail canadienne · Manque de réseau professionnel local

Défis possibles (suite)	·Ajustement aux différences culturelles dans le milieu de travail ·Accès limité aux ressources adaptées pour démarrer une entreprise ·Obstacles à l'obtention de financement ou de crédit ·Processus d'intégration long et complexe, qui engendre beaucoup de stress ·Sentiment d'isolement (si la famille n'est pas encore au pays) ou manque de soutien communautaire (s'ils ne passent pas par un centre d'accueil et d'établissement) ·Pression financière pour subvenir à leurs besoins rapidement ·Adaptation aux normes et pratiques du marché du travail canadien ·Discrimination ou biais inconscients dans le recrutement ·Difficultés liées à la santé mentale dues aux transitions, au stress d'intégration et à la perception culturelle de la santé mentale ·Difficulté à trouver un médecin et/ou à naviguer le système de santé ·Gestion des attentes par rapport à la réalité du marché canadien ·Manque de soutien pour la famille dans leur processus d'intégration

Programmes

Il existe trois différents programmes pour les immigrants économiques, soit le programme des travailleurs, le programme des gens d'affaires et le programme des candidats des provinces.

Programme des travailleurs : 5 catégories

Catégories	Description
Travailleur qualifié	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre en tant que travailleurs qualifiés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques.
Travailleur de métiers spécialisés	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'oeuvre dans des métiers spécialisés donnés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans un métier spécialisé admissible. Ils devaient avoir une offre d'emploi à temps plein valide dans un métier spécialisé d'un employeur canadien ou un certificat de compétence dans un métier spécialisé délivré par un organisme provincial ou territorial. Ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec.
Catégorie de l'expérience canadienne	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur expérience de travail canadienne. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité canadienne, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail canadienne dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques. En 2013, des modifications réglementaires ont fusionné les filières des travailleurs et des diplômés, de sorte que l'expérience de travail canadienne est devenue un élément central du programme. Ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec

Catégories	Description
Aide familial ou personne soignante	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont obtenu la résidence permanente après avoir pris soin d'enfants ou de personnes âgées, de personnes handicapées ou de personnes atteintes de maladies chroniques - au Canada et pour une période déterminée. La plupart des immigrants classés dans cette catégorie ont travaillé comme aides familiaux dans une résidence privée au Canada pendant leur période de travailleur temporaire admissible.
Programme d'immigration au Canada atlantique	Cette catégorie comprend les immigrants qui veulent travailler et vivre dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique. Ils ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et ont obtenu le statut de résident permanent en raison de leur expérience canadienne. Ils ont été évalués en fonction des critères de sélection suivants : langue, études, offre d'emploi, expérience de travail (à l'exception des diplômés internationaux admissibles d'un établissement postsecondaire reconnu au Canada atlantique) et exigences en matière de fonds d'établissement. Le Programme d'immigration au Canada atlantique est une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés internationaux d'un établissement canadien. Il s'agit d'un programme axé sur l'employeur pour répondre aux besoins en main-d'œuvre dans la région.

Programme des gens d'affaires : 3 catégories

Catégories	Description
Entrepreneur et entrepreneur sélectionné par le fédéral	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leurs compétences et leur capacité à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise admissible au Canada.
Investisseur et investisseur sélectionné par le fédéral	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'investir une somme importante au Canada. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et leur placement a été utilisé afin de stimuler le développement économique et la création d'emplois au Canada.

Catégories	Description
Travailleur autonome et travailleur autonome sélectionné par le fédéral	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'être en mesure, et d'avoir l'intention, de créer leur propre emploi au Canada et de contribuer de façon significative à l'économie canadienne ou à la vie culturelle ou athlétique du pays.

Programme des candidats des provinces : Une catégorie

Catégories	Description
Programme des candidats des provinces	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été nommés par une province ou un territoire pour leur capacité à contribuer à l'économie locale en répondant à des besoins précis en matière de main d'œuvre et de développement économique. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection relatifs à leur scolarité, leur expérience de travail et leurs compétences particulières et devaient avoir la capacité de s'établir économiquement. Le gouvernement fédéral prend la décision finale, mais chaque province et territoire participant possède ses propres critères pour nommer les personnes qui répondent à leurs besoins en matière de main d'œuvre et de développement économique, tels que les étudiants, les gens d'affaires, les travailleurs spécialisés ou les travailleurs semi-spécialisés. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province ou le territoire de nomination.

IMMIGRANTS PARRAINÉS PAR LA FAMILLE

Particularités	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain. Les termes « catégorie de la famille » ou « réunification familiale » sont parfois utilisés pour désigner cette catégorie.
Atouts possibles	Les atouts de cette catégorie résident principalement dans le renforcement des liens familiaux et intergénérationnels, en plus d'offrir un soutien familial notamment pour la garde des enfants ou la transmission culturelle. En favorisant le regroupement familial, cette approche permet de créer un réseau de soutien essentiel pour les immigrants, facilitant leur adaptation à leur nouvel environnement et leur intégration au sein de la communauté d'accueil. De plus, la présence de membres de la famille peut contribuer à réduire le stress et les défis possibles associés à l'immigration, tout en favorisant une plus grande stabilité sociale et économique.
Défis possibles	Les délais de traitement des demandes peuvent varier considérablement, provoquant stress et incertitude chez les familles séparées. Le processus de parrainage est souvent long et complexe. De plus, les exigences administratives, comme la preuve de la relation et les garanties financières du parrain, peuvent être complexes et difficiles à remplir. Depuis 2002, l'exclusion des fiancés du parrainage peut limiter certaines situations familiales. Le parrainage peut représenter une charge financière importante pour le parrain. Celui-ci s'engage à subvenir aux besoins essentiels de la personne parrainée pendant plusieurs années, ce qui peut peser sur les finances personnelles, surtout en cas de perte d'emploi ou de difficultés économiques imprévues. Enfin, l'intégration des membres de la famille nouvellement arrivés peut nécessiter un soutien accru pour surmonter les obstacles linguistiques, culturels ou économiques.

Programmes

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain. Les termes « catégorie de la famille » ou « réunification familiale » sont parfois utilisés pour désigner cette catégorie.

Catégories	Description
Conjoint ou partenaire parrainé	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme époux, fiancé, conjoint de fait ou partenaire conjugal de ce parrain.
Travailleur de métiers spécialisés	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme mère, père, grand-mère ou grand-père de ce parrain.
Catégorie de l'expérience canadienne	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme enfant à charge de ce parrain.
Enfant de l'adoption internationale parrainé	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une adoption internationale par ce parrain ou de l'intention de ce parrain de les adopter au Canada. Tous les cas d'adoption internationale ne sont pas inclus dans cette catégorie. Certains enfants de l'adoption internationale ont reçu le statut de résident permanent alors que d'autres ont reçu la citoyenneté canadienne sans devenir d'abord résidents permanents. Ces derniers ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Catégories	Description
Cas d'intérêt public ou considérations d'ordre humanitaire parrainé par la famille	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada, qui pourraient ne pas avoir été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire.
Immigrant parrainé par la famille, non inclus ailleurs	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien de parenté avec ce parrain. Les liens de parenté admissibles aux fins de parrainage dans le cadre de cette catégorie incluent les jeunes frères, sœurs, neveux, nièces et petits-enfants orphelins ou tout autre type de lien de parenté si le parrain n'a pas de conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant, frères, sœurs, tante, oncle, nièce ou neveu qu'il pourrait parrainer ou qui soit un citoyen canadien ou un résident permanent.

RÉFUGIÉS

Particularités	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne. Certains réfugiés étaient au Canada lorsqu'ils ont demandé l'asile pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille (soit avec eux au Canada ou à l'étranger). D'autres étaient à l'étranger et ont été recommandés aux fins de réinstallation au Canada par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, un autre organisme de recommandation désigné ou des répondants du secteur privé.
Atouts possibles	·Protection offerte à des personnes vulnérables fuyant des persécutions ou des conflits graves ·Contribution à la diversité culturelle et sociale du Canada ·Possibilité pour les réfugiés de reconstruire leur vie en sécurité et de participer à la société canadienne
Défis possibles	·Processus d'intégration pouvant être complexe, incluant l'apprentissage de la langue et l'accès à l'emploi ·Besoin de soutien financier et social pour faciliter l'installation (logement, emploi, système éducatif, etc.) ·Absence de scolarité, faible niveau d'éducation ou non-reconnaissance des diplômes ·Prise en charge des traumatismes physiques et psychologiques liés aux expériences vécues avant ou pendant l'exil ·Accès limité aux soins de santé en raison des barrières linguistiques, culturelles ou administratives

Défis possibles	·Difficulté à naviguer le système de santé ·Besoins spécifiques en matière de santé mentale pour surmonter le stress post-traumatique et d'autres troubles ·Détection et traitement des maladies chroniques ou négligées avant l'arrivée dans le pays d'accueil ·Coordination des services de santé pour répondre efficacement aux besoins variés des réfugiés

Programmes

Il existe deux programmes pour les réfugiés, soit le programme des personnes protégées au Canada ou personnes à charge à l'étranger et le programme des réfugiés réinstallés.

Programme des personnes protégées au Canada ou personnes à charge à l'étranger : 2 catégories

Catégories	Description
Personne protégée au Canada	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont demandé l'asile alors qu'ils étaient au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève).
Personne à charge à l'étranger d'une personne protégée au Canada	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à titre de membres de la famille d'une personne protégée au Canada, qui vivaient à l'étranger au moment où leurs demandes ont été présentées et dont la demande de résidence permanente a été examinée en même temps que celle de la personne protégée au Canada.

Programme des réfugiés réinstallés : 3 catégories

Les différentes catégories font référence à l'instance qui a recommandé la sélection des réfugiés aux fins de réinstallation au Canada.

Catégories	Description
Réfugié réinstallé (toutes les catégories)	Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés à l'étranger alors qu'ils étaient hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans ce pays. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, un autre organisme de recommandation désigné ou un répondant du secteur privé doivent recommander les réfugiés aux fins de réinstallation au Canada.
Réfugié pris en charge par le gouvernement	L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou un autre organisme de recommandation désigné les ont recommandés les réfugiés aux fins de réinstallation au Canada.
Réfugié pris en charge par le secteur privé	Des répondants du secteur privé au Canada ont recommandés les réfugiés aux fins de réinstallation au Canada.
Réfugié du programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	Une collaboration entre le gouvernement fédéral et des répondants du secteur privé a permis de soutenir la réinstallation au Canada.

AUTRES IMMIGRANTS

Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent dans le cadre d'un programme qui ne fait ni parti de la catégorie des immigrants économiques, ni des immigrants parrainés par la famille, ni des réfugiés. Cette catégorie comprend les immigrants qui n'auraient normalement pas été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire.

Ils peuvent avoir été exemptés de certaines exigences stipulées dans les autres programmes, comme une exemption de l'exigence d'obtenir un document particulier certifiant le statut de réfugié de la personne, une exemption de l'obligation de payer les frais de traitement d'une demande, une exemption de l'obligation de répondre à certaines exigences relatives à l'âge, etc. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 2004.

LEXIQUE

Résident permanent

Un résident permanent (RP) est une personne qui a obtenu le statut de RP en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen canadien. Les RP sont habituellement citoyens d'autres pays, tandis que certains peuvent être apatrides.

Les réfugiés qui sont réinstallés à partir de l'étranger deviennent des résidents permanents par l'intermédiaire du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement ou du Programme de parrainage privé de réfugiés.

La personne qui présente une demande d'asile au Canada ne devient pas un résident permanent à ce moment-là. Pour qu'elle devienne résidente permanente, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié doit d'abord approuver sa demande d'asile. Elle peut ensuite présenter une demande et obtenir le statut de résidente permanente.

Une personne qui se trouve au Canada de façon temporaire, comme un étudiant étranger ou un travailleur étranger temporaire, n'est pas un résident permanent.

Résident temporaire

Qu'est-ce qu'un visa de résident temporaire?

Un visa de résident temporaire est un document délivré par un bureau canadien des visas situé à l'extérieur du Canada. Ce document démontre que le détenteur a satisfait aux exigences d'admission au Canada à titre de visiteur.

Un visa de résident temporaire vous permet de vous rendre au Canada, mais pas nécessairement d'y entrer. C'est l'agent des services frontaliers du point d'entrée (aéroport, frontière) qui détermine, à votre arrivée au Canada, si vous remplissez toujours toutes les exigences pour entrer au Canada.

Une fois que l'on vous permet d'entrer au Canada, vous recevez le statut de résident temporaire.

Qu'est-ce que le statut de résident temporaire?

Si vous entrez au Canada en tant que visiteur, étudiant ou travailleur temporaire, vous recevez le statut de résident temporaire pour une période limitée. Le statut de résident temporaire n'est pas la même chose qu'un visa de résident temporaire. Seules les personnes qui proviennent d'un des pays et territoires dont les citoyens ont besoin d'un visa de résident temporaire pour entrer au Canada comme visiteurs doivent obtenir un visa de résident temporaire avant de se rendre au Canada. Une fois que l'on vous permet d'entrer au Canada, que ce soit avec un visa de résident temporaire ou non, vous recevez le statut de résident temporaire.

Examen médical

Si vous présentez une demande de résidence permanente, vous devez vous soumettre à un examen médical aux fins de l'immigration. Les membres de votre famille doivent également passer un examen médical, même s'ils ne vous accompagnent pas.

Quelle est la différence entre demandeur d'asile et réfugié ?

S'ils demandent une protection à l'étranger et obtiennent une protection, ils sont considérés comme des réfugiés. S'ils demandent une protection depuis le pays de destination et obtiennent une protection, ils sont considérés comme des demandeurs d'asile.

Interdiction de territoire pour motifs sanitaires

L'interdiction de territoire pour motifs sanitaires vise toute personne qui présente une demande pour visiter, étudier, travailler ou vivre de façon permanente au Canada.

Il existe trois raisons possibles d'interdiction de territoire pour motifs sanitaires

- danger pour la santé publique;
- danger pour la sécurité publique;
- fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé.

Exceptions

Les catégories ci-dessous sont dispensées des règles relatives à l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires en raison d'un fardeau excessif :

- les réfugiés et leurs personnes à charge;
- les personnes protégées;
- certaines personnes parrainées par leurs familles, comme les enfants à charge, les époux et les conjoints de fait.

SSMEFNB.CA

Société
Santé et Mieux-être en français
du Nouveau-Brunswick

Santé
immigration
francophone